



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 3 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 3 novembre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT départ à 20h10 ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur NERIN ; Monsieur KANOUTE départ à 20h55 ; Madame BRETON ; Monsieur CORTÈS ; Monsieur ESTAGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame COLOMBA ; Madame CROS ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame FERRER.

POUVOIRS :

Madame MOREL, pouvoir à Monsieur NERIN,
Madame BERAUT, pouvoir à Monsieur CORTES,
Monsieur BARRIER, pouvoir à Monsieur KANOUTE, (jusque 20h55)
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur TERRIER,
Madame AFFDAL- PUTFIN, pouvoir à Madame FERRER,
Madame CORFMAT, pouvoir à Madame PLESSIER,
Monsieur KANOUTE, pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB,

ABSENTS :

Madame Céline LENOIR
Monsieur BARRIER Marc (à partir de 20h55)

OBJET : PRE ZONAGE PLUi-HM

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les dispositions relatives à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux,

Vu les travaux menés par le groupe communal de travail chargé de la contribution au PLUi-HM,

Considérant que la démarche d'élaboration du PLUi vise à définir un projet de territoire cohérent à l'échelle intercommunale tout en prenant en compte les ambitions propres à chaque commune,

Considérant que la commune de Mouy a constitué un groupe de travail associant les différentes sensibilités politiques du Conseil municipal, afin de favoriser une concertation constructive sur les orientations de développement et de zonage,

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025


Publié le

ID : 060-216004341-20251105-DELIB51_25-DE

élaboré, exprimant les grands équilibres souhaités pour le développement futur de la commune,

Considérant que les plans ont été soumis aux élus de la commission « Affaires techniques » du mardi 22 octobre 2025 et ont été retouchés après débats entre les commissionnaires,

Considérant que ce document de pré-zonage ne présente aucun caractère définitif, et a vocation à nourrir les échanges à venir avec les services de la Communauté de communes et les bureaux d'études en charge du PLUi,

Le rapport de Monsieur Patrick BRUVIER, adjoint en charge des affaires techniques, entendu,

Le Conseil Municipal,

Délibère

Article 1 : Prendre acte des travaux menés dans le cadre du groupe communal et valide le principe du pré-zonage tel que présenté en séance, en attendant que le bureau d'étude remette à la commune, les volets « habitat et Mobilité » du PADD.

Article 2 : Affirmer que ce pré-zonage constitue une base de discussion et de concertation, susceptible d'évoluer au fil des échanges avec la Communauté de communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM ; La poursuite de la mise au point ne pourra ignorer les données des volets « habitat et Mobilité », les réalités démographiques, foncières et la capacité d'accueil des services.

Article 3 : Demander à Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, accompagnée des documents de pré-zonage, à la Communauté de communes du Clermontois pour intégration au dossier de travail intercommunal ;

Article 4 : Souhaiter que les ambitions exprimées par le Conseil municipal soient pleinement prises en compte afin de traduire la vision de la ville de Mouy pour les années à venir

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	51/25
Date de convocation :	27 octobre 2025
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	26
Nbre de membres absents :	1
Vote au scrutin public	
Pour :	26
Contre :	00
Abstention :	00

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le



ID : 060-216004341-20251105-DELIB51_25-DE